

Tocqueville Megatrends

FR0010546945 FR0010546952 FR0013245362 FR0013418621

Vous êtes porteurs du fonds Tocqueville Megatrends géré par La Financière de l'Échiquier et nous vous remercions de votre confiance.

Nous tenons à vous informer de la mise à jour de la documentation réglementaire pour intégrer les évolutions décrites ci-dessous. Ces modifications seront applicables à compter du 18.12.2025.

Modification de la politique tarifaire

Des évolutions de la doctrine AMF relative aux frais des OPC nous conduisent à faire évoluer notre politique tarifaire.

- Ainsi, la société de gestion ne percevra plus de commissions de mouvements sur les transactions réalisées.

- En parallèle, la société de gestion introduit un forfait de frais de fonctionnement et autres services de 0.09%. Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ainsi, ce changement de présentation et ces ajustements ne provoquent pas une hausse des frais subis par les investisseurs. En effet, le forfait de « frais de fonctionnement et autres services » est en-dessous des commissions de mouvements observés dans le passé.

Modification de forme dans l'annexe précontractuelle du fonds

Des modifications de forme ont été apportées à la rédaction de l'annexe précontractuelle du Fonds et notamment dans le paragraphe « Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ? »

Le pourcentage d'actifs « alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales » a été baissé à 10%. En effet, le Produit Financier s'engage à réaliser une analyse ESG pour au moins 75% du portefeuille. Cette analyse ESG, reposant sur la méthodologie de notation GREaT, vise à donner au gérant une information sur le risque ESG attaché aux émetteurs. Elle n'a cependant pas vocation à être prise en compte de manière systématique et mesurable dans la sélection des titres en portefeuille. Ainsi, ce pourcentage d'analyse ne peut pas être formellement assimilable à un pourcentage « d'alignement » avec des caractéristiques environnementales et sociales.

Ces modifications rédactionnelles n'ont eu aucune incidence sur le process de gestion effectif du portefeuille.



Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) du Fonds, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller habituel pour toute demande d'information complémentaire concernant ces modifications ou plus globalement vos placements financiers.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale de la Financière de l'Échiquier